

COMMUNE D'EYBOULEUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune d'EYBOULEUF s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 10 avril 2018 à 20 h 00 suivant la convocation du 20 mars 2018, sous la présidence du Maire, M. DUMONT Bernard.

M S. VINCENT a été élu secrétaire de séance.

Délibération du 10 avril 2018

2018-08

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2018

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Lecture faite du compte rendu,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer et à l'unanimité :

APPROUVE sans réserve le compte rendu de la réunion du 20 mars 2018.

RECTIFIE la délibération 2018-01 en ce sens :

→ **APPROUVE** sans réserve le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2017

Délibération du 10 avril 2018

2018-09

Budget Primitif 2018 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Commune

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
Report déficitaire n-1	-	Report déficitaire n-1	-
Report excédentaire n-1	21 887.62	Report excédentaire n-1	42 088.83
Dépenses de l'exercice	22 400.31	Dépenses de l'exercice	253 141.91
Recettes de l'exercice	12 357.36	Recettes de l'exercice	265 144.53
Résultat de l'exercice	-10 042.95	Résultat de l'exercice	12 002.62
Résultat cumule de la section	11 844.67	Résultat cumule de la Section	54 091.45
Restes à réaliser dépenses	13 266.09	Affectation à l'investissement	1 421.42
Restes à réaliser recettes	0.00	Complément d'affectation	0.00
Besoin de financement	1 421.42	Total à affecter	1 421.42
Prélèvement à effectuer	1 421.42	Reprise n+1 en exploitation	52 670.03

Délibération du 10 avril 2018

2018-10

Budget Primitif 2018 –

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Assainissement

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
Report déficitaire n-1	3 318.20	Report déficitaire n-1	-
Report excédentaire n-1	-	Report excédentaire n-1	951.59
Dépenses de l'exercice	5 800.56	Dépenses de l'exercice	11 094.49
Recettes de l'exercice	9 379.99	Recettes de l'exercice	13 629.64
Résultat de l'exercice	3 579.43	Résultat de l'exercice	2 535.15
Résultat cumule de la section	261.23	Résultat cumule de la Section	3 486.74
Restes à réaliser dépenses	0.00	Affectation à l'investissement	0.00
Restes à réaliser recettes	0.00	Complément d'affectation	0.00
Besoin de financement	0.00	Total à affecter	0.00
Prélèvement à effectuer	0.00	Reprise n+1 en exploitation	3 486.74

Suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes de Noblat au 1^{er} janvier 2018, les excédents seront repris dans le budget principal de la commune d'Eybouleuf de la façon suivante :

- Section d'investissement : un excédent de 261.23 € sera repris en recettes au 001 au budget principal 2018

- Section de fonctionnement : un excédent de 3 486.74 € sera repris en recettes au 002 au budget principal 2018

Délibération du 10 avril 2018

2018-11

**Nouveau taux de la taxe d'habitation
et des taxes foncières – année 2018**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de modifier les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les nouveaux taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 13.05 %
- Taxe foncière bâti : 18.53 %
- Taxe foncière non bâti : 66.70 %

Délibération du 10 avril 2018

2018-12

Taxe d'aménagement - Vote du taux

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	5	5	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Vu le code l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE**

- d'**INSTITUER** sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2.5 %

- d'**EXONERER** en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50 % de leur surface les locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un Prêt à Taux Zéro+).

- d'**EXONERER** les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans minimum (soit jusqu'au 31 décembre 2021), puis renouvelable tacitement d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

La délibération est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisation dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption

Délibération du 10 avril 2018

2018-13

**Budget primitif –COMMUNE
année 2018**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le budget primitif 2018 COMMUNE pour un montant

- de 312 370.77 € à la section de fonctionnement
- de 28 875.09 € à la section d'investissement

Délibération du 10 avril 2018

2018-14

**Admission en non-valeur de produits
des années 2014-2015-2016**

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Le conseil municipal,

- **Considérant** l'état des produits irrécouvrables arrêté au 04 avril 2018 par le Receveur Municipal
- **Considérant** que suite au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes de Noblat au 1^{er} janvier 2018, les produits irrécouvrables concernant le budget annexe seront repris sur la budget de la commune
- **Considérant** les données suivantes :

Année	Budget	Titre	Montant	Année	Budget	Titre	Montant
2014	Assainissement	6	27.90	2016	Commune	464	5.16
2014	Assainissement	6	13.30	2016	Commune	113	452.93
2015	Commune	925	80	2016	Commune	123	452.93
2016	Commune	114	80	2016	Commune	264	452.93
2016	Commune	124	80	2016	Commune	379	452.93
2016	Commune	265	80	2016	Commune	463	29.22
2016	Commune	380	80	TOTAL			2287.30

Et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** l'état des produits irrécouvrables
- **PRONONCE** les admissions en non-valeur pour un montant de 2 287.30 €

Délibération du 10 avril 2018

2018-15

Vote des subventions – Année 2018

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Après délibération, le Conseil Municipal **VOTE** pour l'année 2018 les subventions suivantes :

Foyer Social Educatif du Lycée Collège B. Palissy	250
La Tirelire	50
Sapeurs-Pompiers	50

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Délibération du 10 avril 2018

2018-16

FOYER RURAL

Versement d'une subvention – Année 2018

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Monsieur le Maire présente à la demande de subvention faite par le Foyer Rural et propose au conseil municipal de leur verser une subvention afin de les aider à financer leurs projets pour l'année 2018.

Après délibération, le conseil municipal **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 400€ pour l'année 2018.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

Délibération du 10 avril 2018

2018-17

Adhésion à la société Protectrice des Animaux

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les obligations réglementaires des communes concernant les animaux trouvés sur la voie publique et présente les prestations proposées par la Société Protectrice des Animaux ainsi que son coût.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide**

- D'**ADHERER** à la Société Protectrice des Animaux
- De **VERSER** une participation à la hauteur de 0.63€ par habitant suivant le recensement de la population de l'INSEE soit un montant de 273.42 € pour l'année 2018.
- De **SIGNER** la convention de fourrière – enlèvement et garde des animaux

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Délibération du 10 avril 2018

2018-18

Modification de la Commission d'appel d'offres

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
9	6	0	6	6	6	0

Présents : DUMONT B., BEAUBIER G., VINCENT S., FLAQUIERE N., JUDAS S., LABREGERE O.,

Représenté : /

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Vu l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales

Vu les articles L1414-1 à L1414-4 du code général des collectivités territoriales
Vu les articles D1411-3 à D1411-5 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération 2014-21 en date du 29 mars 2014, le conseil municipal a procédé à la constitution de la commission d'appel d'offres.

Suite à la démission de Mme BAGNAUD Marie-Hélène, Membre Titulaire, et M DEFAYE Jean-Paul, Membre suppléant, il est nécessaire de compléter la commission d'appel d'offres.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires

Il faut procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

Sont candidats :

Titulaire, Mme JUDAS Sophie

Suppléant, M LABREGERE Olivier

Résultat de l'élection :

TITULAIRE		SUPPLEANT	
nombre de votants	6	nombre de votants	6
bulletins blancs ou nuls	0	bulletins blancs ou nuls	0
nombre de suffrages exprimés	6	nombre de suffrages exprimés	6

Sont proclamés élus :

Titulaire, Mme JUDAS Sophie

Suppléant, M LABREGERE Olivier

La commission d'appel d'offre est constituée de :

- Président de la commission : Bernard DUMONT
- Vice-Président de la commission : Gérard BEAUBIER

Titulaires

- Fabien BECHAMEIL
- Sébastien VINCENT
- Sophie JUDAS

Suppléants

- Nathalie FLAQUIERE
- Stéphane SARRAZY
- Olivier LABREGERE

Délibération certifiée exécutoire, affichée le 11 avril 2018 et transmise à la Préfecture

A Eybouleuf le 11 avril 2018

Le Maire,

Bernard DUMONT